

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

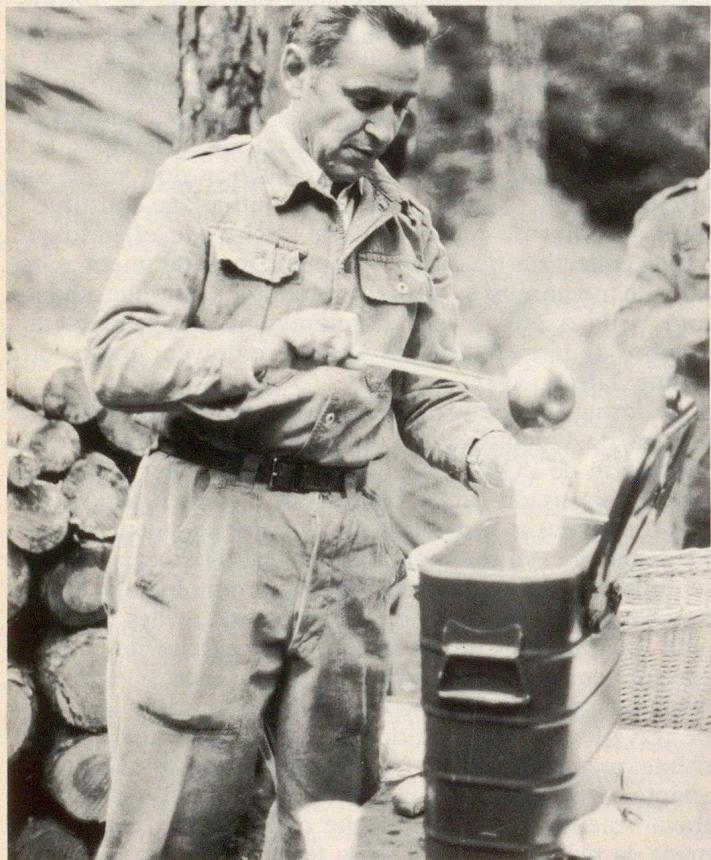
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service de traduction collabore fréquemment avec d'autres services de l'administration fédérale. Quand l'occasion s'en présente, on demande conseil au service central de rédaction et de traduction de la Chancellerie fédérale, particulièrement lorsqu'il s'agit de certains problèmes de terminologie.

Au cours d'une séance, qui a eu lieu assez récemment entre des représentants de l'Office fédéral et des membres du service sanitaire coordonné (DMF, Service de santé), il s'est trouvé que parmi 80 expressions définies provisoirement on n'arrivait à discuter et à fixer définitivement que quelques-unes en allemand et en français, parce qu'il s'agissait d'une matière très complexe qui concerne la protection civile autant que l'armée. Cela prouve combien de tels contacts avec le service sanitaire coordonné et, d'ailleurs, également avec d'autres services du Département militaire sont nécessaires pour obtenir la concordance de la terminologie dans tous les domaines de la défense générale.



*Wohlverdiente Teepause nach schwerer Arbeit
Une pause bien méritée après un dur labeur
Una pausa ben meritata dopo un duro lavoro*

Réflexions finales

Le grand Goethe aurait dit ou écrit: «En traduisant, il faut même s'attaquer à l'intraduisible et c'est alors seulement qu'on s'aperçoit de l'essence et de la nation étrangère et de sa langue.» On pourrait penser que la traduction puisse être pratiquée de deux manières, de valeur inégale, certes: On pourrait suivre servilement le texte à traduire; le résultat en serait probablement bon quant au fond, mais minable quant à la forme. Mais la seule manière valable de traduire consiste à rendre le sens du texte tout en soignant le style sans pour autant dénaturer le fond, inventer des détails ou même modifier délibérément le contenu.

C'est bien connu que dans tous les pays civilisés, on trouve en plus de la langue de tous les jours et à côté de la langue littéraire une langue «administrative», une langue des savants, des juristes, des techniciens et un jargon militaire. Le langage des techniciens et des militaires se rencontre particulièrement dans les pays anglo-saxons. Tous ces «idiomes» sont loin d'être beaux; ils sont tout au plus très pratiques et utiles, mais souvent incorrects et trop spécialisés, s'écartant ainsi de la vraie langue parlée et écrite.

Il est, cependant, évident que bien des matières très spécialisées ont besoin d'un vocabulaire particulier et exclusif pour qu'il soit possible d'exprimer certains faits et résultats; c'est également le cas dans le domaine de la protection civile. Très souvent, les expressions équivalentes manquent dans l'autre langue. Le traducteur peut quelquefois s'en tirer en rendant le sens exact par une périphrase, ce qui, toutefois, est assez malaisé quand il s'agit de traduire des titres et désignations très succincts – par exemple, dans des tableaux ou sur des formules.

Celui qui ne sait pas ou ne sait que vaguement en quoi consiste le travail du traducteur ne peut pas s'imaginer quelles difficultés la traduction peut présenter. Le traducteur n'est pas une sorte d'automate; car les différentes langues ne se composent pas d'éléments interchangeables, faciles à transposer dans n'importe quelle autre langue. Le traducteur devra, par ailleurs, posséder des connaissances particulières dans de nombreux domaines spécialisés, ce qu'on ne peut exiger de lui que dans une certaine mesure; c'est pourquoi il est réduit à demander de l'aide sous toutes les formes possibles aux spécialistes et aux collaborateurs de l'Office fédéral et d'ailleurs.

Pour ces mêmes raisons, il est nécessaire que le service de traduction de l'OFPC établisse et augmente peu à peu des fichiers et des catalogues spécialisés. Il s'agit de travaux de longue haleine qui ne sont pas couronnés de succès impressionnants et immédiats. Mais à partir d'un certain moment, ces efforts sont largement payants. Ce sera le cas quand il sera possible d'informer avec précision et dans une langue correcte les membres des trois communautés linguistiques principales de notre pays sur toutes les matières de la protection civile, bien que la langue du texte original ne soit pas celle des destinataires.

Rollenoffset

ist nicht nur ein preisgünstiges Druckverfahren für mittlere und höhere Auflagen.

Es bietet auch Lieferfristen, die sich sehen lassen dürfen.

Druckmuster und nähere Angaben über Rollenoffset erhalten Sie unverbindlich.

Vogt-Schild AG

Druck und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 21 41 31
Telex 34 646